

RAPPORT d'activité 2019



CONSEIL D'ADMINISTRATION (Au 31 décembre 2019)

Il est composé de 35 membres :

• Le président, nommé par décret
du Président de la République :
Monsieur Michel LALANDE

• 11 représentants des
collectivités territoriales parmi
lesquels l'un est nommé
vice-président du Conseil
d'Administration :
Monsieur Paul RAOULT

• 11 représentants du collège
des usagers, désignés par et
parmi les membres du Comité
de bassin, parmi lesquels l'un est
nommé vice-président du Conseil
d'Administration :
Monsieur Patrick LEMAY

• 11 représentants de l'État et de
ses Etablissements publics ;

• 1 représentant du personnel de
l'Agence de l'eau.

Edité en mars 2020 par l'Agence
de l'eau Artois-Picardie
Photo en couverture : Réserve
naturelle de l'étang Saint Ladre à
Boves - Photo AEAP

ÉDITO p.3

2019, EN CHIFFRES p.4

TEMPS FORTS p.6

LES INSTANCES p.8

LES AIDES p.10

Accompagner l'adaptation au changement climatique	p.12
Protéger les eaux littorales.....	p.13
Préserver la qualité et la richesse des milieux aquatiques.....	p.14
Soutenir l'engagement des collectivités.....	p.18
Accompagner les territoires les plus fragiles.....	p.20
Contribuer aux actions des industriels.....	p.22
Favoriser les pratiques agricoles pour une eau de qualité.....	p.24
Promouvoir une gestion quantitative durable et économe.....	p.26

LES REDEVANCES p.28

Assurer les recettes de redevances dans le respect des prévisions	p.29
Assurer la perception des redevances.....	p.31

LA GOUVERNANCE LOCALE p.32

Faire vivre et renouveler les instruments de planification.....	p.33
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).....	p.35

LA COOPERATION INTERNATIONALE p.36

Accompagner les pays en développement dans le domaine de l'eau.....	p.37
---	------

LA SENSIBILISATION p.40

Sensibiliser tous les publics.....	p.41
------------------------------------	------

LA CONNAISSANCE p.42

Mettre à disposition du public des données environnementales fiables.....	p.43
Connaitre la qualité des masses d'eau.....	p.45

LES MOYENS ET LES RESULTATS p.46

La réalisation du budget.....	p.47
Les moyens humains.....	p.48
Résultats 2019 des indicateurs du Contrat d'Objectifs.....	p.50
Organigramme.....	p.51



Thierry VATIN,
Directeur Général
de l'Agence de l'eau
Artois-Picardie

2019 : Place au 11^{ème} programme !

2019 marque la première année de mise en œuvre de notre 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 : Le socle de 6 années de défis pour reconquérir la qualité de l'eau, protéger la ressource de notre territoire et orienter encore plus nos actions en faveur de l'eau, vers la biodiversité et les milieux marins.

L'un des défis majeurs auquel nous avons eu à faire face très vite, est le manque d'eau particulièrement fort cette année. Dès le mois d'avril, notre territoire a fait l'objet d'avis, de vigilances, puis de restrictions d'eau faisant suite à la publication d'arrêtés sécheresse qui se sont succédés toute l'année : une situation inédite, mais qui risque hélas de se banaliser. Des mesures qui concernent tous les usagers : particuliers, agriculteurs, industriels, collectivités... et qui confirment que le changement climatique est bien là, dans notre quotidien, et que ses conséquences pourraient être dramatiques pour les générations futures si nous n'agissons pas dès aujourd'hui.

C'est le sens de la suite que nous avons souhaité donner dans notre bassin aux Assises de l'eau et de son programme ambitieux pour répondre aux défis du dérèglement climatique. Dès le mois de juillet, les instances de bassin se sont mobilisées pour que le bassin Artois Picardie soit un territoire d'expérimentation de ces Assises. En proposant des actions phares portant notamment sur l'innovation pour la gestion de l'eau, les économies d'eau, l'usage des eaux non conventionnelles, l'enjeu est de mobiliser tous les acteurs de l'eau sur les défis immenses du climat.

Notre futur SDAGE 2022-2027 doit aussi contribuer à relever ce défi, comme celui de l'érosion de la biodiversité. L'état des lieux, fondamental pour l'écriture de ses enjeux, a été approuvé à la fin de l'année par le comité de bassin.

2019 est aussi porteur de bonnes nouvelles : après le retour du saumon et de la truite de mer dans la Somme, c'est cette fois l'alose, une autre espèce emblématique, qui y a été observée. Cette présence confirme la pertinence et l'efficacité des travaux de restauration écologique engagés depuis de nombreuses années.

Enfin, le contexte budgétaire national nous conduit depuis quelques années à adapter nos moyens humains et financiers aux exigences nationales de réduction de la dépense publique. Cela passe notamment par la recherche de synergies et de rapprochement entre agences de l'eau ou mutualisations, dans un souci de bon emploi des moyens publics. C'est aussi dans ce contexte que notre agence a entamé la mise en œuvre d'un schéma de réorganisation de ses services dont le processus s'achèvera en 2022.

2019, EN CHIFFRES

4,50 €

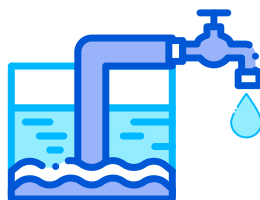


PRIX MOYEN DU M³ D'EAU EN 2019 SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

(POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³)

535,9 Mm³

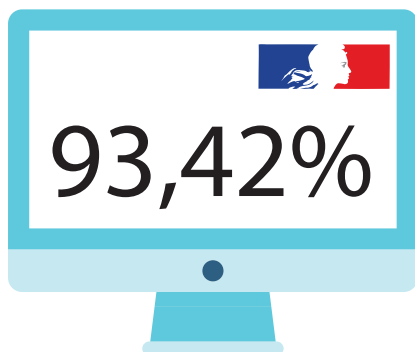
ont été prélevés en 2018 (1 an de décalage pour l'obtention des données) sur le bassin Artois-Picardie, tous usages confondus



1,1 MILLIARD D'EUROS,



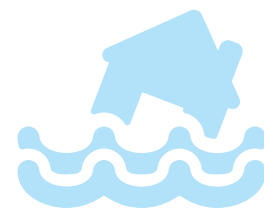
c'est la capacité d'intervention du 11^e programme de l'agence de l'eau pour les 6 prochaines années. Un budget alloué au bon état des eaux et à l'adaptation au changement climatique, voté par le comité de bassin Artois-Picardie.



DES REDEVABLES ONT CHOISI LA TÉLÉ-DÉCLARATION EN 2019, contre 91,76 % en 2018.

35,36%

PART DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2019





53,311 km
de cours d'eau
ont été restaurés

et **38** OUVRAGES RENDUS
FRANCHISSABLES en 2019, dont
16 SUR DES COURS D'EAU
CLASSES EN LISTE 2 du code de
l'environnement.

678 528 m²

de surfaces ont été
désimperméabilisées ou
déraccordées du réseau
unitaire



600

c'est le nombre de
participants aux **ASSISES
NATIONALES DE LA
GESTION DES EAUX
PLUVIALES**

organisées les 5 et 6 juin 2019 à
Douai par Ideal Connaissance, la
Communauté d'Agglomération
du Douaisis et l'Agence de l'eau
Artois-Picardie



12

c'est le nombre d'évènements
organisées en 2019 dont :

2 inaugurations de stations d'épurations,
1 inauguration d'une unité de traitement de l'eau potable
4 commissions territoriales
3 poses de 1^{ère} pierre
2 séminaires



2019, LES TEMPS FORTS



Grand débat national

Le 5 février 2019 a eu lieu une séance extraordinaire du Comité de Bassin dans le cadre du grand débat national. Le thème retenu était celui de la transition écologique, et plus spécifiquement celui des politiques en rapport avec l'eau. Pour rappel l'objectif était de débattre autour des 4 questions proposées par le Président de la République en lien avec la « transition écologique »

Visite des travaux de rétablissement de la continuité hydraulique et écologique de la Somme à l'usine hydraulique st Michel située à Amiens

Le 18 octobre en présence de Barbara Pompili, présidente de la commission du développement durable à l'Assemblée nationale d'André Flajolet Président du Comité de bassin.

Une opération qui permet le rétablissement de la continuité hydraulique et la remontée des anguilles jusqu'à l'amont de l'ouvrage



Réouverture de la baignade à Boulogne sur Mer

Le bassin de pollution situé Place de Flandre et construit avec l'aide de l'agence de l'eau, a été inauguré le 6 juin. Il a permis d'améliorer la qualité de eaux de la Liane et par voie de conséquence les eaux de baignade de Boulogne qui a réouvert ses plages à la baignade dès l'été 2019.



Validation de l'Etat des lieux du nouveau SDAGE en comité de bassin du 6 décembre



Le 6 décembre, le comité de bassin a validé l'état des lieux du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE). Fruit d'un travail collaboratif entre les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et de l'agence de l'eau, ce document fixe les orientations et les cibles à atteindre en matière de « bon état des eaux » à l'échelle du bassin, en lien avec les objectifs fixés par l'UE pour 2027.

Lancement du PAPI Sambre

Le Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations de la Sambre a été lancé lors du comité de bassin du 15 mars. Un programme qui vise à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux. Cette décision vient s'ajouter au Contrat de Transition Ecologique du territoire Sambre/Avesnois.



Séminaire Politiques locales de l'eau

Ce séminaire a été organisé le 21 juin à l'agence de l'eau dans le cadre des suites à donner aux Assises de l'Eau. Il a réuni les présidents des CLE et les animateurs de SAGE afin de redéfinir le rôle des SAGE dans la gestion de l'eau dans le contexte du changement climatique.



Ensemble, élevons nos ambitions pour demain

Le 19/11 une journée technique a permis de dresser un bilan des 6 années de Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides dans notre bassin. Cet événement organisé à Clairmarais marque également la première apparition publique de Thierry Vatin, en tant que nouveau Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.





LES INSTANCES DE BASSIN

Conseil d'Administration et Comité de Bassin du 05/07/2019 –
Crédit photo AEAP



Les instances de bassin s'organisent autour de 2 assemblées centrales : le Comité de Bassin et le Conseil d'Administration.

Le Comité de Bassin (CB) composé de 80 membres est une assemblée dont le président actuel est André FLAJOLET, qui réunit dans une démarche de démocratie participative, les acteurs publics ou privés agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, industries, agriculteurs, associations, Organisations Non Gouvernementales, consommateurs mais aussi les représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Il s'appuie sur 3 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- la Commission Permanente des Milieux Naturels et de la Planification
- la Commission Permanente Eau et Agriculture ;
- la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable

Le Conseil d'Administration (CA) composé de 35 membres est l'organe décisionnel de l'Agence de l'eau. Présidé par Monsieur Michel LALANDE, préfet coordonnateur de bassin, il s'appuie sur 2 commissions permanentes qui lui rendent compte de leurs travaux et des avis qu'elles émettent ou des décisions qu'elles prennent :

- la Commission Permanente des Interventions
- la Commission Permanente Programme

Les instances du bassin Artois-Picardie se sont réunies 17 fois durant l'année 2019 avec l'organisation de :

- 4 Comités de Bassin
- 3 Conseils d'Administration
- 3 Commissions Permanentes des Interventions
- 1 Commission Permanente Programme
- 3 Commissions Permanentes des Milieux Naturels et de la Planification
- 1 Commission Permanente Eau et Agriculture
- 2 Commissions Permanentes de l'Action Internationale et du Développement Durable

Parmi les principales décisions des instances en 2019 figurent :

• **CA du 15/03/2019 :**

L'approbation du compte financier 2018

• **CA du 22/11/2019 :**

L'adoption du Contrat d'Objectifs et de Performance 2019-2024

L'adoption du Budget Initial 2020

• **CB du 06/12/2019 :**

L'approbation de l'Etat des lieux 2019

L'approbation du tableau de bord du SDAGE



LES AIDES



L'année 2019 a initié le nouveau programme d'intervention des Agences, introduisant par là-même plusieurs évolutions :

- L'encadrement des enveloppes financières a été réorganisé autour de 4 domaines d'intervention : Dépenses courantes, Action de connaissance, de planification et de gouvernance, Mesures générales de gestion de l'eau, Mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité.
- Le prélèvement d'Etat a été supprimé au profit de l'application d'un plafond mordant de redevances
- Les contributions en faveur de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ont été réévaluées pour atteindre respectivement 17,032 M€ et 2,587 M€, soit une augmentation globale de 1,004 M€ par rapport à 2018.

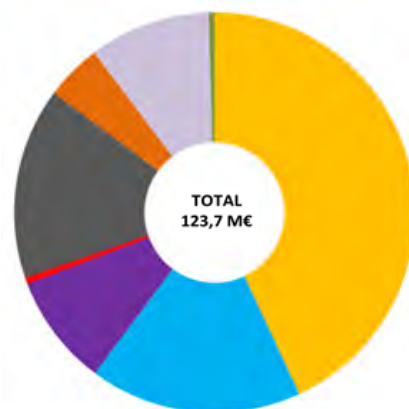
2019, a également été marquée par une montée en puissance des politiques de restauration et gestion de milieux, habitats et écosystèmes, ainsi que par une prise en compte du changement climatique, avec 35,36% des autorisations d'engagement consommées en 2019 sur des opérations visant à prendre en compte ou atténuer ses effets.

La solidarité territoriale n'a pas non plus été oubliée puisque 15,261 M€ d'autorisations d'engagements ont été accordées aux communes rurales appartenant à des zonages spécifiques (cf. page 20) dont 2,951 M€ sont des subventions spécifiques de solidarité territoriale.

Au total, en 2019, les autorisations d'engagements et avances sur l'enveloppe intervention c'est-à-dire hors dépenses courantes (fonctionnement, personnel...) et hors contribution à l'AFB et à l'ONCFS ont porté sur un volume financier de 123,663 M€.

Parmi ces aides, 99,655 M€ ont été attribuées sous forme de subventions et 24,008 M€ sous forme d'avances.

Répartition des aides sur l'année 2019



- 53,242 M€**
Lutte contre la pollution domestique (assainissement + primes)
- 21,166 M€**
Milieux aquatiques
- 11,154 M€**
Pollutions diffuses
- 0,669 M€**
Gestion quantitative de la ressource - Économies d'eau
- 19,143 M€**
Eau potable
- 5,624 M€**
Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, action internationale, communication, éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques)
- 12,094 M€**
Lutte contre les pollutions industrielles
- 0,572 M€**
Animation et gestion locale

ACCOMPAGNER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'adaptation au changement climatique est une thématique transversale prise en compte par le 11^{ème} programme. Des appels à projets en lien avec le changement climatique ont été lancés en 2019 et se poursuivront en 2020 suite à la décision des instances de bassin de proposer leur territoire comme territoire d'expérimentation de la 2^{ème} phase des assises de l'eau.

Au niveau local, l'agence a participé à des manifestations dans l'objectif de sensibiliser le public à l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et de présenter les aides de l'agence pour y faire face. L'agence a également participé aux travaux du Centre de Ressource du Développement Durable, et a lancé une étude sur la vulnérabilité et la gestion quantitative de la ressource en eau sur son bassin. Cette étude doit faire un diagnostic des ressources, procéder à une identification des territoires en tension selon plusieurs scénarios et conduire à des propositions pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable, et définir des volumes maximum prélevables sur un territoire en tension aux échéances 2030 et 2050.

Au niveau national, l'agence participe aux travaux du groupe technique changement climatique piloté par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Elle suit également le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique ainsi que le projet Reexplore 2070 qui a pour objectifs de mettre à jour les prévisions climatiques à la lumière des derniers retours du GIECC et de mieux répondre aux attentes des utilisateurs via de nouveaux indicateurs.

Chiffres

35,36%

Part des aides 2019 consacrées à la prise en compte du changement climatique pour un objectif de 28%

15,639 M€

Montants engagés en 2019 sur des solutions fondées sur la nature pour un objectif de 12,5 M€

VERDISSEMENT EN MILIEU URBAIN

Depuis près de 15 ans, l'Agence s'engage auprès des collectivités territoriales pour promouvoir une gestion alternative des eaux pluviales et ainsi minimiser l'impact des rejets de temps de pluie sur les milieux naturels.

Face aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et à la préservation de la biodiversité, la gestion des eaux pluviales et des eaux de ruissellement constitue désormais un levier d'actions important. Le 11^{ème} programme d'interventions ambitionne ainsi d'élargir le spectre d'interventions et de promouvoir un nouveau modèle d'urbanisation en favorisant les actions de renaturation en zone urbanisée. Les actions de maîtrise des déversements des réseaux au milieu naturel doivent désormais se conjuguer préférentiellement au travers d'opérations de création ou restauration d'espaces naturels permettant l'expression de la biodiversité ou l'adaptation au changement climatique (économie d'eau, lutte contre les îlots de chaleur ...).

Si très peu de dossiers présentent encore une dimension biodiversité, de nombreuses collectivités territoriales infléchissent ainsi peu à peu leur approche en combinant désormais techniques grises et techniques vertes lors de la réalisation de travaux d'aménagement. En 2019, a par exemple été décidé le réaménagement de la rue Jean Jaurès à Beuvry avec une participation financière de 0,089 M€.

PROTEGER LES EAUX LITTORALES

L'agence a participé aux groupes de travail nationaux en charge de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin. Ces groupes travaillent à la mise en œuvre du programme de surveillance du milieu marin et à de nouveaux indicateurs en veillant à assurer la cohérence entre les 2 directives.

La surveillance du littoral s'est poursuivie avec Ifremer, maître d'ouvrage de la plupart des dispositifs. 2019 est la première des 3 années de mise en œuvre du marché mutualisé « poissons en eau de transition » au titre de la DCE. Ce marché porté par Seine Normandie associe Loire Bretagne et Artois Picardie. Pour le bassin, le suivi a été étendu aux baies de Canche et d'Authie qui sont des zones de nourriceries particulièrement importantes pour plusieurs espèces de poissons. Ce suivi vient compléter le suivi des poissons et céphalopodes des milieux meubles côtiers mis en place en 2018 au titre de la DCSMM (programme NourCanche) et le suivi migrateurs mis en place par le Parc Naturel Marin caps des estuaires picards et de la mer d'Opale.

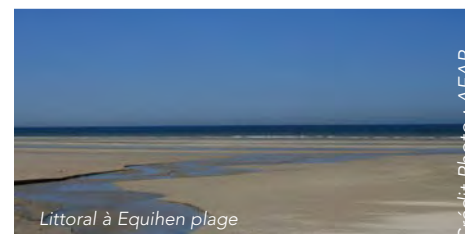
D'un point de vue organisationnel, les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine Normandie ont renforcé leurs échanges pour une approche cohérente et concertée de leur façade maritime et mutualisé les moyens humains pour assurer une présence dans les nombreux groupes de travail, défendre des positions communes, et soutenir des projets communs.

Enfin en 2019 a été initié un travail de mutualisation de l'ensemble de la surveillance des milieux littoraux et marins au-delà du seul suivi poisson, et un chantier national entre les agences de l'eau et Ifremer a été ouvert pour redéfinir les modalités de contractualisation qui devraient déboucher en 2020.

Chiffre

1

Nombre
d'expérimentations
de dispositifs de
récupération des
macro déchets dans les
systèmes de traitement
des eaux usées et des
eaux pluviales



Crédit Photo : AEAP

EAUX DE BAINNADE : BOULOGNE PASSE AU VERT

La reconquête de la qualité des eaux de baignade de la plage de Boulogne sur mer est depuis toujours une préoccupation de l'Agence.

La mauvaise gestion des eaux usées de temps de pluie est le principal facteur de dégradation de la qualité des eaux de baignade. L'insuffisance des capacités du système d'assainissement conduit à de fréquents déversements d'eaux usées à proximité de la plage. La maîtrise des rejets par temps de pluie est indispensable dans la double perspective d'une amélioration durable de la qualité des eaux de baignade et du respect de la réglementation relative à l'assainissement urbain.

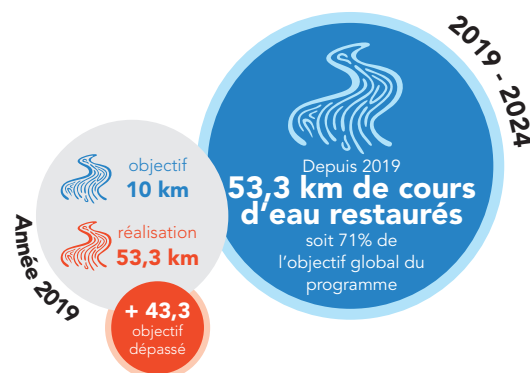
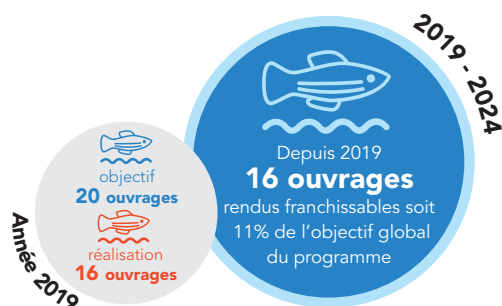
En réponse à ces enjeux, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a engagé en 2018 la construction d'un bassin de pollution de 12 600 m³. Cet ouvrage réalisé en un temps record eu égard aux contraintes en milieu très urbanisé a été mis en service au début de l'été 2019.

L'efficacité de cet ouvrage structurant a été immédiate puisqu'à l'issue de la saison balnéaire 2019, la plage de Boulogne sur mer est classée en bonne qualité.

L'investissement s'élève à 11,3 M€ HT et a bénéficié d'une participation financière de l'Agence de l'eau de 7,5 M€.

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Restaurer les cours d'eau et les zones humides



Travaux de restauration de la continuité
écologique de la Nièvre à Berteaucourt les
Dames

L'entretien et la restauration des cours d'eau et de leur continuité écologique

L'Agence de l'eau prend soin des cours d'eau en agissant via :

- la mise en défens des berges (pose de clôtures, aménagements d'abreuvoirs)
- la réalisation d'aménagement favorables aux habitats piscicoles (restauration de frayères, agencement d'abris et de caches...)
- la restauration des ripisylves
- la lutte contre les espèces invasives
- la restauration de la continuité écologique (effacement ou aménagements d'ouvrages)

En 2019, 5,042 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommées pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et 2,697 M€ pour la restauration de la continuité écologique.



Zone humide restaurée – Erquinghem Lys

La préservation des zones humides

L'Agence agit dans le domaine des zones humides avec pour objectif de préserver la biodiversité et de maintenir sur ces territoires, des activités d'agriculture et d'élevage respectueuses de l'environnement (cf. PMAZH en page 25 de ce rapport d'activité)

Pour cela, des aides sont apportées pour la réalisation d'études, de travaux d'entretien ou de restauration des habitats favorables à la biodiversité, de travaux de rétablissement des fonctions des zones humides, de travaux d'aménagement en vue de l'accueil et de la sensibilisation du public ou encore pour l'acquisition de sites.

En 2019, 6,856 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommées sur cette politique.

L'USINE HYDRAULIQUE SAINT-MICHEL D'AMIENS

Construit dans le lit du fleuve Somme, cet ouvrage était abandonné depuis les années 80. A la demande de l'Etat en 2013, l'Agence a conduit une première étude en vue de rétablir la libre circulation des espèces migratrices, plus particulièrement l'Anguille, classée en danger critique d'extinction.

Les travaux d'un montant global de 4,5 M€ (Agence et FEDER) ont été réalisés en maîtrise d'ouvrage directe Agence.

Les aménagements permettent à nouveau la circulation de l'eau et des sédiments, grâce à un dispositif de vannage qui garantit une côte de retenue et assure une sécurité hydraulique en cas de crue. L'obstacle résiduel au droit du bâtiment, a été aménagé sous forme de rampe à «macro-rugosités» facilitant le passage des espèces migratrices. Des plots disposés en pente douce diminuent l'énergie de la chute d'eau, facilitant le passage des poissons. Les berges environnantes du fleuve et du bras du Pendu seront restaurées et végétalisées.



Frédéric Florent Giard

Responsable du Pôle Planification et Gestion de l'Eau - DREAL

Saint-Michel : Un projet difficile riche en rebondissements

Le rétablissement de la continuité écologique n'a pas été simple et a souvent donné lieu à des dilemmes entre contraintes techniques et administratives. Par exemple, l'aménagement doit permettre la remontée des poissons, les forts (saumons, truites) comme les faibles (anguilles). Pour cela un élargissement du bras au niveau de l'ouvrage était nécessaire.

Cela nous a donné du fil à retordre, car il fallait empiéter sur le domaine communal, conserver des arbres plantés à moins d'un mètre du bord, respecter les contraintes hydrauliques de l'Agence Française de la Biodiversité et les exigences paysagère de l'Architecte des Bâtiments de France. Il a fallu l'énergie des agents de l'Agence de l'eau qui à force de réunions, projets et contre-projets sont parvenus à faire émerger un compromis en 2018.

Malheureusement, le démarrage des travaux a coïncidé avec celui du réseau de chaleur d'Amiens entraînant conflit de place et donc à nouveau négociations. Mais la persévérance a fini par payer et les travaux ont pu être conduits à leur terme.

Chiffres

53,311 Km

Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet d'une restauration hydromorphologique en 2019 pour un objectif de 10 Km

16

Ouvrages en liste 2 ont été aidés en 2019 en vue d'être rendus franchissables pour un objectif de 20

5 553,6 ha

De zones humides ont bénéficiés en 2019 d'une aide en vue de leur entretien, de leur restauration ou de leur acquisition pour un objectif de 4 550 ha

PRESERVER LA QUALITE ET LA RICHESSE DES MILIEUX AQUATIQUES :

Lutter contre l'érosion et prévenir les inondations



Ouvrage de rétention des ruissellements –
Hydraulique « douce »

La lutte contre l'érosion

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles repose sur la complémentarité de 4 types d'actions :

- Une approche parcellaire agronomique visant à la gestion de l'eau à la parcelle et à des pratiques culturales (sens du labour, rotations des cultures...) qui tiennent compte de l'aléa.
- La mise en place préventive d'éléments filtrants de type haies, fascines, talus ou bandes enherbées.
- La présence d'ouvrages de régulation de type « fossés »
- Des travaux plus structurants et curatifs de création d'ouvrages de stockage du type « bassin de rétention », « digue de plein champ », « creuses », « noues »...

En 2019, 2,532 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommées sur cette politique.



Champs d'inondation contrôlée

Les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)

L'agence a poursuivi en 2019 l'accompagnement des collectivités engagées dans la démarche PAPI, dans le cadre de l'appel à projet associé au niveau national.

En 2019 et après avis de la Commission Inondations de Bassin puis du Conseil d'Administration de l'Agence du 15/03/19, a été notamment signé, le PAPI d'intention de la Sambre (Le 09/09/19).

Pour rappel, l'ensemble de ces plans fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la Commission « Inondations », qui a d'ailleurs validé l'avenant technique et financier relatif au PAPI Bresle Somme Authie qui sera signé prochainement.

L'Agence a également poursuivi le suivi des actions au titre des PAPI « études » et « travaux » déjà engagés sur le bassin, avec plus particulièrement l'accompagnement technique et financier des aménagements des champs d'inondations contrôlée du PAPI complet « Audomarois » (pour un volume de stockage de près de 300 000 m³).

En 2019, 1,686 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommées sur cette politique.

LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE (CAVM)

Valenciennes Métropole mène depuis plusieurs années des programmes de lutte contre l'érosion des sols agricoles en réponse à des désordres hydrauliques liés à des coulées boueuses. La Communauté d'Agglomération accompagnée par l'Agence a ainsi agi en aménageant 14 286 mètres linéaires d'ouvrages d'hydraulique douce ainsi que des ouvrages d'hydraulique structurant. Elle souhaite désormais poursuivre le déploiement des ouvrages et structurer leur entretien.

Sollicitée, l'Agence a attribué en 2019, 0,204 M€ de participations financières pour :

- le financement d'un poste d'animateur territorial dédié au pilotage des actions, au suivi de la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux, et au suivi des plans de gestion d'hydraulique douce.
- l'entretien de 14 286 mètres linéaires d'ouvrages d'hydraulique douce (haies et fascines) existant
- l'aménagement d'ouvrages complémentaires d'hydraulique douce et d'hydraulique structurant sur le bassin versant de la Rie qui n'était jusque-là que partiellement aménagé.

Chiffres

24,2 Km

D'ouvrages de lutte contre l'érosion prévus par les dossiers décidés en 2019

8

Zones d'expansion des crues prévues par les dossiers décidés en 2019



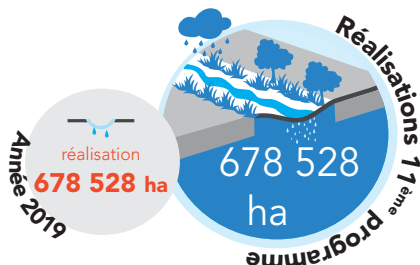
Inondations à Saint-Etienne au Mont en novembre 2019

Crédit Photo : France 3 régions

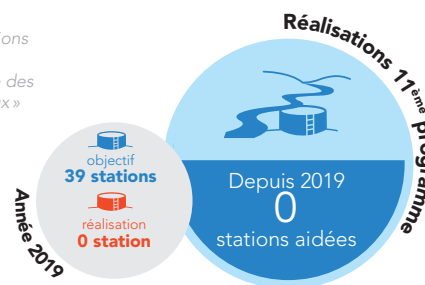
SOUTENIR L'ENGAGEMENT :

Améliorer l'assainissement domestique et la gestion de l'eau pluviale

Accompagner le
déraccordement
des surfaces
imperméabilisées



Accompagner
100% des stations
d'épuration
ciblées au titre des
enjeux « milieux »



L'Agence contribue aux actions des collectivités territoriales. Elle a pour cela en 2019 soutenu techniquement et financièrement de nombreux dossiers et notamment :

- la réalisation de 7 études relatives aux stations d'épuration,
- le remplacement de 2 stations et la création d'une nouvelle (cf. encart page suivante)
- la création de 2 980 branchements et l'amélioration de 3 062 branchements sur le réseau d'assainissement.
- le déraccordement de 283 000 m² de surfaces imperméabilisées.

Les dossiers en cours ont donné lieu en 2019 à la consommation d'autorisations d'engagements à hauteur de :

- 2,253 M€ pour les stations d'épuration (assainissement collectif)
- 2,710 M€ pour l'assainissement non collectif
- 20,934 M€ pour les réseaux d'assainissement y compris le raccordement au réseau public de collecte
- 6,465 M€ pour la gestion des eaux pluviales



Chantier de la station d'épuration du Cateau Cambresis

La sensibilisation à la gestion intégrée des eaux pluviales

Afin de développer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales lors de la réalisation des travaux d'aménagement urbains, l'Agence a contribué en 2019 à l'organisation de nombreuses manifestations parmi lesquelles :

- les assises nationales de la gestion durable des eaux pluviales qui s'est déroulé les 5 et 6 juin à Douai en présence d'environ 600 participants : élus locaux, ingénieurs de bureaux d'études, responsables d'entreprises.
- une conférence à l'AMEVA le 28 novembre réunissant une centaine de participants sur le thème « les eaux pluviales, un atout pour le cadre de vie »



Assises de l'eau

LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION ET D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LA SOMME.

Les communes de Canaples et de Halloy-les-pernois ont décidés suite à la réalisation de plusieurs études (schéma d'assainissement et études de projet) de constituer un syndicat intercommunal d'assainissement en vue de substituer les assainissements non collectifs par un assainissement collectif offrant une meilleure efficacité de traitement.

Le projet global, dont le coût est estimé à 6 M€ comprend :

- la construction d'une station d'épuration de type filtre planté de roseaux d'une capacité nominale de 1 300 équivalents habitants.
- la création de réseaux communaux d'assainissement séparatif.

En 2019, l'Agence a répondu favorablement aux demandes d'aides de ces collectivités en apportant 0,459 M€ de participations financières pour la station d'épuration, et 0,383 M€ pour les premières phases de construction du réseau d'assainissement comprenant entre autres la pose de 2,3 Km de collecteurs d'eaux usées et l'installation de 88 branchements.

Chiffres

678 528 m²

De surfaces désimperméabilisées ou déracordées du réseau public d'assainissement dont 283 000 au titre des collectivités et 395 528 au titre des industriels.

Emmanuelle Lacaille



Chargée d'opérations
à la Communauté
d'Agglomération Hénin-
Carvin (CAHC)

Une Politique de gestion intégrée des eaux pluviales communautaire ambitieuse

Depuis 2008, la CAHC mène une politique ambitieuse de gestion alternative des eaux pluviales (EP) qui consiste pour tout nouveau projet d'aménagement, à gérer les EP à la parcelle, en favorisant leur infiltration par le biais de techniques alternatives (noues, bassins paysagers, puits d'infiltration, tranchées drainantes).

- Placer la gestion des EP au cœur des politiques d'aménagement du territoire présente de nombreux impacts positifs : Une réduction des risques d'inondation grâce à la diminution des volumes à gérer transitant dans les réseaux,
- Une amélioration du fonctionnement des stations d'épuration,
- La recharge des nappes phréatiques servant à l'alimentation en eau potable,
- Des coûts maîtrisés du service public d'assainissement,
- La lutte contre les îlots de chaleur,
- Une amélioration du cadre de vie des habitants,
- Un maintien voire un développement de la biodiversité.

L'Agence de l'Eau accompagne techniquement et financièrement la CAHC dans la mise en œuvre de cette politique. Ainsi, en 2019, près de 0,450 M€ d'aides ont été attribuées à la CAHC.

Concilier aménagement urbain et gestion du pluvial amène une nouvelle conception de l'espace urbain sur le territoire où la ressource en eau apparaît être une réponse aux enjeux majeurs des collectivités (changement climatique, biodiversité, lutte contre les inondations...).

0

Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable) pour un objectif de 2 stations en 2019

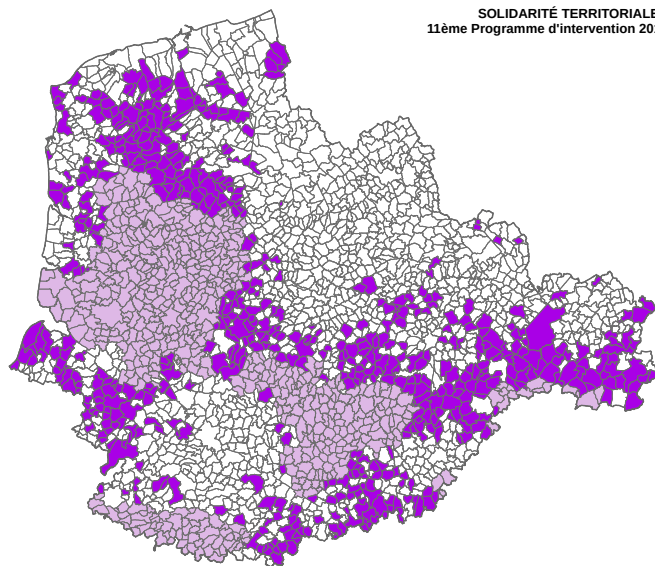
ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES :

Des aides complémentaires dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement versées aux communes situées en zones de solidarité territoriale

Les communes concernées

Sur le bassin Artois-Picardie, 1 146 communes sont éligibles aux aides de solidarité territoriale dans le cadre du 11^{ème} programme. Il s'agit :

- des 575 communes incluses dans les Zones de Revitalisation Rurale désignées par l'arrêté national du 22 février 2018 (En violet foncé sur la carte ci-jointe).
- auxquelles s'ajoutent 571 communes avec une population « très peu dense à peu dense » au sens de l'INSEE, dont le niveau de vie moyen des ménages est inférieur au niveau de vie moyen des ménages à l'échelle du bassin (En violet clair sur la carte ci-jointe).



SOLIDARITÉ TERRITORIALE
11^{ème} Programme d'intervention 2019 - 2024

Les aides versées dans le cadre du dispositif de solidarité territoriale

A la demande du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, les 6 agences de l'eau se sont engagées au sein de leurs contrats d'objectifs et de performance à verser 2 milliards d'euros dans le cadre de la solidarité territoriale.

En 2019, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a consacré 15,261 M€ d'autorisations d'engagements réparties comme suit :

6,681 M€ pour les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées,

1,460 M€ pour les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées et les installations d'assainissement non collectif.

0,243 M€ pour l'assistance technique départementale

6,877 M€ pour les travaux liés au traitement ou à l'adduction de l'eau potable.

LE RENOUVELLEMENT DE CONDUITES SUR LA COMMUNE DE BRUTELLES DANS LA SOMME

Le décret du 27/01/12, pris en application de la loi Grenelle 2, crée une obligation de performance minimum des réseaux d'eau potable qui s'impose à toutes les collectivités.

Le Syndicat Intercommunal des eaux de Picardie a ainsi réalisé une étude diagnostic eau potable sur son réseau. Cette étude a mis en évidence des taux de rendement médiocres sur certains secteurs.

C'est le cas pour la commune de Brutelles où le taux de rendement moyen n'est que de 40,23% alors que le décret impose dans le cas présent d'atteindre 65,97% de rendement.

Afin de se mettre en conformité, le SIE de Picardie doit renouveler 4 220 mètres linéaires de canalisations, une opération dont les travaux sont estimés à 700 000 €.

Il a pour cela fait appel à l'Agence qui a décidé d'accorder une avance de 175 000 € et une subvention de 175 000 € à laquelle s'ajoute une subvention spécifique de 105 000 € liée au classement de la commune en zone de solidarité territoriale.

Une fois les travaux réalisés, l'économie d'eau liée à la réduction des fuites est estimée à plus de 11 000 m³ par an.

Chiffres

15,261 M€

D'autorisations d'engagements consacrés aux communes situées dans une zone de solidarité territoriale en 2019

100

Contrats de progrès à destinations des collectivités de taille moyenne aidés par l'Agence en 2019

POINT DE VUE



Pierrick DOUAY

Ingénieur au Syndicat Intercommunal des Eaux de Picardie

La subvention de solidarité territoriale est une aide vitale pour les petites communes

Lors de la réalisation de travaux de grande envergure, l'impact financier est supérieur lors d'intervention sur les plus petites communes.

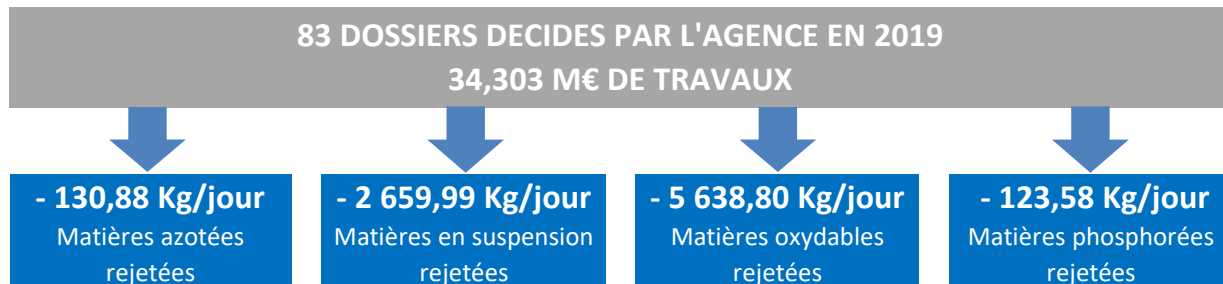
En effet, comme l'habitat y est moins concentré, il faut en moyenne davantage de mètres linéaires de canalisations par habitant. Cela est d'autant plus marquant lorsque les distances entre villages sont grandes.

Les investissements nécessaires pour renouveler le réseau d'eau potable sont donc plus importants sur les petites communes si on les rapporte au nombre d'habitants desservis.

Les aides de solidarité territoriales apportées par l'Agence permettent alors de compenser ce déséquilibre et de limiter les répercussions sur le prix de l'eau au robinet.

CONTRIBUER AUX ACTIONS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES :

Un axe fort du 11^{ème} programme dans un bassin fortement industrialisé



L'Agence accompagne techniquement et financièrement les acteurs économiques qui souhaitent réduire leurs rejets de substances dangereuses au-delà des exigences réglementaires.

En 2019, 12,094 M€ d'autorisations d'engagements ont ainsi été consommées essentiellement sur des opérations de mise en place de prétraitement des effluents, de traitements biologique ou encore de traitements physico-chimiques.



Les opérations collectives

Les opérations collectives sont des actions qui visent à lutter contre les pollutions dispersées générées par les petites entreprises et l'artisanat.

En 2019, pour dynamiser sa politique incitative de gestion de l'eau au sein des petites entreprises et contribuer avec les acteurs concernés à une action efficace, l'Agence a lancé un appel à projets ayant pour objectifs la maîtrise des micropolluants ou d'autres polluants pouvant perturber le fonctionnement du système d'assainissement (rejets gras ou corrosifs), les économies d'eau, ou encore la gestion des eaux pluviales.

Des conventions ont été signées avec 6 organismes afin d'organiser auprès de différents secteurs d'activités, des opérations d'information, de sensibilisation, ou encore la réalisation de diagnostics.

EXEMPLE CONCRET DE DOSSIER FINANCE EN 2019

Une entreprise de transformation de matières végétales œuvre depuis plusieurs années à réduire l'impact de ses rejets au travers d'une amélioration continue de ses ouvrages d'épuration. Dans ce contexte, la société a souhaité en 2019 anticiper le respect d'une future norme européenne en matière de phosphore sollicitant l'appui technique et financier de l'Agence.

Le projet d'un montant total de 3,9 M€ (dont 0,975 M€ de subventions agence) consiste à mettre en œuvre :

- un traitement physico-chimique disposé en parallèle du dispositif existant pour traiter l'intégralité des volumes rejetés
- un 2^{ème} dispositif pour le traitement des eaux usées faiblement concentrées du site, afin d'assurer une continuité de service quand l'un des 2 autres traitements sera indisponible
- un pilotage des installations grâce à l'équipement de 4 analyseurs de phosphore en ligne
- une installation centralisée d'alimentation en coagulant et de compression d'air.

Une fois réalisés, ces aménagements permettront d'éviter chaque jour le rejet au milieu naturel de 105 Kg de matières phosphorées.

Chiffre

0 Kg/jour

De rejets de substances prioritaires et dangereuses prioritaires issues des activités économiques industrielles et artisanales seront évités grâce aux actions 2019, pour un objectif de 500 Kg/jour

En 2019, aucun financement de travaux par l'agence n'a élargé à la lutte contre les substances toxiques. Des études et des projets de réduction sont toutefois en cours chez les industriels, souvent basés sur des changements de matières ou des substitutions qui ne requièrent pas l'intervention financière de l'Agence.

POINT DE VUE



Patrick LEMAY

Vice président du Comité de Bassin, représentant des usagers (industries)
Président de la Commission Permanente des Interventions

Quels sont les objectifs de la directive Européenne IED ?

La Directive relative aux émissions industrielles (IED) définit au niveau européen une approche intégrée de prévention et de réduction des émissions polluantes des installations industrielles et agricoles. Elle s'appuie sur la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (MTD) et dès lors elle impose aux Etats Membres de fonder les conditions d'autorisations des installations, par secteurs concernés, sur les performances des MTD.

Comment se traduit l'application de cette Directive sur le Bassin Artois-Picardie et notamment pour le secteur agro-alimentaire ?

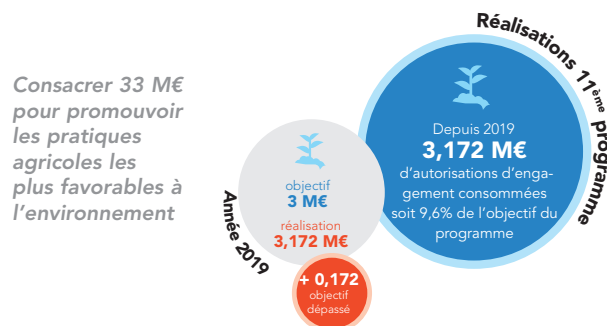
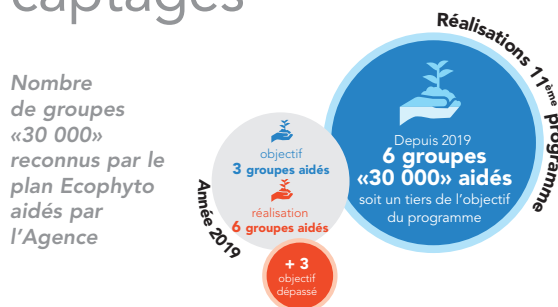
En 2019, une réunion d'information a été tenue à l'Agence, en coordination avec la DREAL, à l'attention des 67 établissements du bassin relevant de la réglementation ICPE créées à l'occasion de la parution de la Directive IED. Ils appartiennent aux secteurs d'activités suivants : viandes et volailles, poissons et fruits de mer, fruits et légumes, huiles et graisses végétales, produits laitiers, Meuneries, alimentation animale, Amidon, Sucre, Boisson et jus de fruit, Ethanol, Brasseries.

Et quelles sont les actions qui seront mises en œuvre ?

Cette réunion a permis de partager le calendrier d'application de cette Directive et les modalités d'appui financier de l'Agence avec des conditions incitatives pour les établissements qui anticiperont les échéances de la Directive (mi-2022).

FAVORISER LES PRATIQUES AGRICOLES POUR UNE EAU DE QUALITE :

Lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



Les activités agricoles, au travers de l'utilisation d'intrants ou de produits phytopharmaceutiques peuvent avoir un impact non négligeable sur la qualité des ressources en eau.

Au travers de ses politiques, l'Agence de l'eau Artois-Picardie œuvre donc à la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement tel que l'agriculture biologique ou encore l'agroforesterie et accompagne techniquement et financièrement les agriculteurs dans cette voie. L'Agence veille également à la protection des captages d'eau potable en sécurisant les périmètres de protection rapprochée ou en boisant des parcelles sur lesquels la vulnérabilité de la ressource en eau est la plus forte.

Elle a pour cela en 2019 consacré 9,138 M€ d'autorisations d'engagements en faveur de la lutte contre les pollutions diffuses, 0,597 M€ pour l'assistance technique aux agriculteurs et 1,418 M€ pour la protection des captages.



Captage équipé d'un périmètre de protection rapprochée (clôtures) et boisement de l'aire immédiate d'alimentation

Credit Photo : AEAP

PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE EN ZONE HUMIDE (PMAZH)

Le 19/11/19, l'agence a organisé une journée technique afin de restituer et partager les actions menées dans le programme de maintien de l'agriculture en zones humides mais aussi ouvrir sur les perspectives qui seront développées au cours du 11^{ème} programme. Plus de 100 personnes ont répondu présent.

Le programme d'actions a déjà 6 ans. Alors que 2,8 M€ étaient prévus, ce sont 4 M€ qui ont été investis par l'agence. Avec notamment :

- Plus de 150 agriculteurs impliqués dans le programme,
- Près de 600 suivis technico-économiques d'exploitation agricole réalisés,
- Un suivi du parasitisme mis en place dans 120 élevages afin de mettre en place des traitements préservant la santé des bêtes et la biodiversité.

Il s'agit d'un vrai succès dans un monde où concilier agriculture et zones humides paraît compliqué. Ce bilan positif est à mettre aux crédits de l'ensemble des partenaires investis dans le programme : des collectivités, les Parcs Naturels Régionaux, la profession agricole et les organismes de conseils impliqués dans le programme.

@ <http://www.eau-artois-picardie.fr/retour-sur-la-journee-technique-pmazh>



Mathieu Boutin

Chargé de mission

Parc naturel régional des caps et marais d'Opale

La basse vallée de la Slack qui fait partie des 8 sites où l'Agence a engagé le programme de maintien de l'agriculture en zone humide présente des enjeux conséquents tant à l'échelle locale en termes de zones naturelles d'expansion des crues et de support d'activités agricoles, qu'à l'échelle régionale par la richesse de son patrimoine naturel. Or ces fonctions intimement liées nécessitent une approche globale pour cerner l'ensemble des problématiques et une mobilisation des tous les acteurs pour y répondre.

Ce territoire fait partie des joyaux du Parc c'est pourquoi il a été décidé de s'engager fortement en animant et coordonnant l'ensemble des actions avec le soutien de l'Agence et de la Communauté des communes de la Terre des 2 Caps.

Les 1^{ères} actions ont été mises en œuvre sur le volet hydraulique, puis ont progressé vers le volet agricole, dans un souci de résolution des problématiques économiques, techniques, foncières... Après l'animation des MAE et la validation d'un cadre concerté sur le foncier, le travail s'est orienté vers la démarche Pâtur'Ajuste aujourd'hui appropriée par 6 agriculteurs représentant près de 60 % de la surface en prairie, qui garantit au territoire une prise en compte des valeurs agronomiques et écologiques des prairies humides. Le travail se concentre aujourd'hui sur l'expérimentation de la mise en place de paiements pour services environnementaux.

Cette démarche est un aboutissement en reconnaissance des savoirs faire agro-écologiques des agriculteurs permettant la préservation de ce bien commun.

Chiffres

60

Nombre de captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (Objectif : 60)

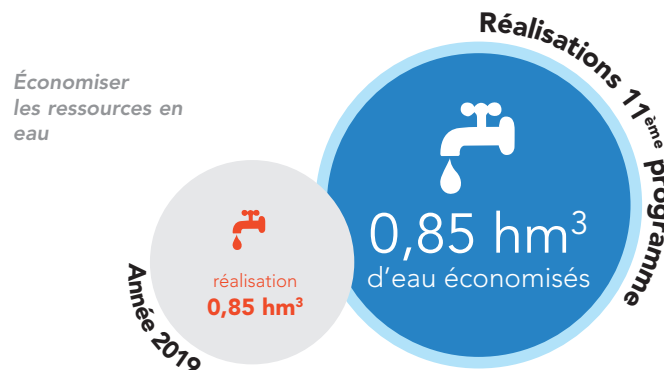
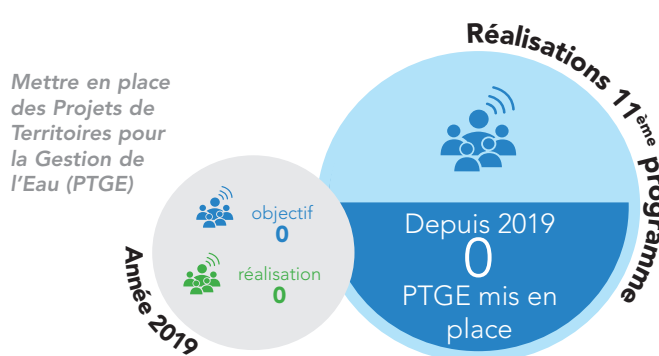
3,172 M€

Montant engagé pour des aides en faveur de pratiques agricoles plus favorables à l'environnement (PSE, agriculture bio, MAEC) pour un objectif 2019 de 3 M€.

6

Nombre de groupes « 30 000 » prévus par le plan Ecophyto aidés par l'Agence pour un objectif 2019 de 3.

PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ECONOMOME :



Autrefois épargné, le bassin Artois-Picardie connaît désormais ponctuellement des tensions au niveau quantitatif qui ont nécessités la mise en place d'arrêts sècheresses ces dernières années afin de limiter les consommations d'eau.

Dans ce cadre, l'Agence a en 2019 consommée 0,669 M€ d'autorisations d'engagements en vue de l'installation de bassin de réemploi d'eaux pluviales ou du remplacement de canalisations vétustes.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie agit également pour garantir une alimentation continue et sécurisée en eau potable de qualité pour l'ensemble des habitants du bassin.

Pour cela 19,143 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommées en 2019, et permettront de réaliser des travaux d'adduction et d'interconnexion de réseaux, de construire des réservoirs de stockage d'eau potable, de poser des compteurs sectoriels afin de localiser les fuites ou encore de créer de nouveaux forages.



Fuite sur un réseau d'eau potable

Crédit Photo : Syndicat des eaux du valenciennois

ADAPTATION AU DEFICIT PLUVIOMETRIQUE DES DERNIERES ANNEES : LA CREATION D'UNE INTERCONNEXION DE SECOURS POUR LA VILLE DE CAUDRY

Caudry (59) est alimentée par la galerie captante de Saint-Benin qui est le seul point de production de la ville. Aucune interconnexion de secours n'existe actuellement. La consommation de la ville varie entre 2 500 et 3 100 m³/j pour 6 751 abonnés et plusieurs industriels (qui représentent un tiers de la consommation).

En novembre 2018, la galerie captante a subi un désamorçage aux débits habituels d'exploitation de 180 m³/h. Cette situation est liée au déficit pluviométrique des dernières années, et d'une recharge déficitaire de la nappe de la craie.

Noréade qui possède la compétence en eau, dispose à proximité de Saint-Benin des champs captants du Cateau-Cambrésis et de Saint-Souplet qui alimentent l'unité de distribution du Cateau.

Le champ captant du Cateau dispose d'une autorisation de pompage de 4 000 m³/j et celui de Saint-Souplet d'une autorisation de pompage de 4 320 m³/j. La consommation de l'unité de distribution du Cateau est de 1 400 m³/j.

Les volumes autorisés et disponibles permettent de secourir Caudry depuis Le Cateau par la pose d'une nouvelle conduite d'interconnexion et d'un aménagement de l'hydraulique de la station de pompage.

Ce projet d'un montant de 500 000 € HT a bénéficié d'une participation financière de l'Agence sous la forme d'une subvention de 125 000 € et d'une avance de 125 000 €.



Captage de Saint-Benin à Caudry

Chiffres

0,85 hm³

Volume d'eau économisé
et substitué (tous usages)
au travers des projets
aidés

0

Nombre de Projets de
Territoire pour la Gestion de
l'Eau (PTGE) accompagnés
par l'Agence conformément
à la prévision 2019.

*Une étude bassin est en cours et les
premiers PTGE seront engagés en
2020 dès le retour des résultats de
l'étude.*

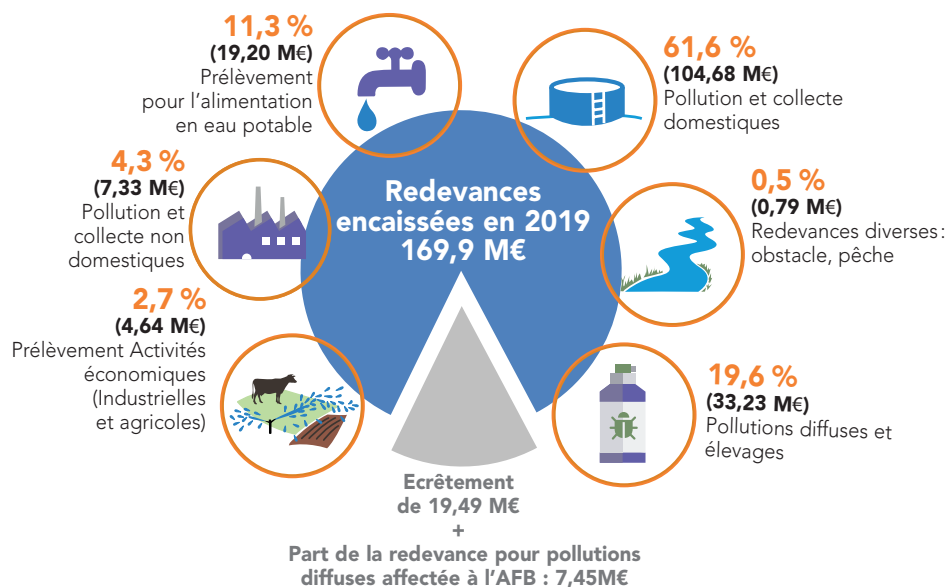
16 310 m³

Capacité des réservoirs
de stockage qui seront
construits ou réhabilités au
travers des dossiers décidés
en 2019 par l'Agence



LES REDEVANCES

ASSURER LES RECETTES DE REDEVANCES DANS LE RESPECT DES PREVISIONS ANNUELLES



Les redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des différents usagers de l'eau (collectivités, consommateurs, acteurs économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Elles sont utilisées pour financer les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les territoires.

Le code de l'environnement définit les principes, les modalités de détermination des assiettes et les tarifs ou tarifs plafonds des redevances.

Les instances de bassin adoptent la politique tarifaire pour équilibrer le programme d'intervention.

Chiffres

93,42 %

Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses) pour un objectif de 92,5%

3 160

Formulaires de déclaration de redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)

Plus de 317 M€

Encaissés globalement tenant compte des recettes de la redevance pour pollutions diffuses dont la gestion est assurée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte des 6 agences et de l'AFB

142,95 M€

Disponibles pour le bassin Artois-Picardie

Depuis 2019, un plafond global de redevances est fixé à 2 105 M€ par an pour l'ensemble des Agences. Les montants perçus au-delà de ce plafond alimentent le budget général de l'Etat. Un arrêté ministériel fixe annuellement la cible de recettes par agence.

Cette nouvelle règle, qui a pour objectif de réduire la pression fiscale pour les abonnés, a conduit l'Agence de l'Eau Artois-Picardie à faire adopter par ses instances de bassin une baisse de 10 à 20% de ses différentes redevances au 11^{ème} programme par rapport au X^{ème} programme.

Les recettes attendues sur 2019 étant supérieures à la cible de recettes fixée alors même que les taux de redevances ne pouvaient plus être modifiés, l'écrêtement était incontournable et estimé à 11 M€.

La recette de la redevance pour pollutions ayant de plus très fortement augmenté en 2019, l'écrêtement réel est supérieur aux prévisions et s'établit à près de 19,5 M€.

La gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses

L'instruction de l'année d'activité 2018 se traduit par la consultation de plus de 6 300 déclarants, dont 677 nouveaux, et par l'émission de titres de recette pour un montant de près de 183 millions d'euros. L'augmentation de 50 millions de cette recette est due à l'anticipation des achats de produits phytopharmaceutiques en 2018 provoquée par la hausse des taux de redevance pour 2019.

En effet, la Loi de Finances pour 2019 a renouvelé l'assiette de la redevance pour une meilleure transparence sur la dangerosité des substances, dont les catégories sont modifiées et les taux davantage différenciés.

La Banque Nationale des Ventes, logiciel de calcul et de gestion des données, a été adaptée en conséquence : le modèle de données, le calculateur, les exports des données sur les pressions.

Les versements à l'AFB et aux agences de l'eau des parts de la redevance leur revenant ont été effectués le 25 juin pour l'AFB, le 5 septembre et le 20 décembre pour les agences.

Le contrôle fiscal, portant sur l'exhaustivité et l'exactitude des déclarations, a concerné 2,5% des dossiers et 16% du montant de la redevance.

La datavisualisation a été mise à disposition du public au 1^{er} juillet : Les données de vente des pesticides par année et par département ont été rendues accessibles en ligne sur [data.gouv](https://data.gouv.fr).

ASSURER LA PERCEPTION DE REDEVANCES EN VEILLANT AU RESPECT DES TEXTES ET DU PRINCIPE D'EGALITE DE TRAITEMENT DES REDEVABLES

Le contrôle des redevances

Les redevances sont établies sur la base d'informations déclarées par les redevables et/ou sur les éléments directement évalués ou mesurés par l'Agence et ses mandataires.

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés en tenant compte du délai légal de reprise.

Les contrôles portent sur l'ensemble des éléments permettant de vérifier l'assiette des redevances, notamment les déclarations et documents produits par les redevables ainsi que les installations, ouvrages ou activités utiles pour leur détermination.

Pour la période du 11^{ème} Programme d'Intervention, un indicateur national a été défini pour évaluer l'activité de contrôle par année d'activité au travers du montant de redevances contrôlé et du nombre de redevables contrôlés. La cible est fixée à 5 % en nombre de redevables et en montant de redevances, sur l'année d'activité pour laquelle le délai de reprise est écoulé.

Un plan de contrôles établi pour une période de 3 ans permet de garantir le respect de ces engagements.

En 2020, l'indicateur de performance peut être évalué pour l'année d'activité 2016. Le délai de reprise des redevances est expiré à fin 2019 ; celles-ci ne peuvent plus faire l'objet de rectifications.

Au total, 191 contrôles ont été réalisés sur l'année d'activité 2016. 52 contrôles ont conduit à une rectification en faveur de redevables pour un montant total de 223 938 € et 48 en faveur de l'agence pour un montant total de 203 020 €.

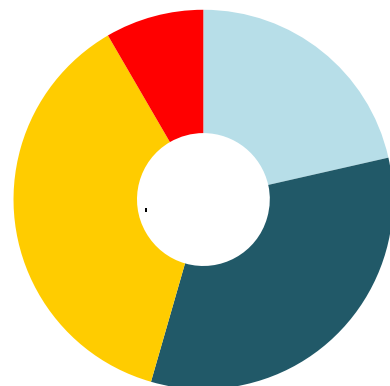
Chiffres

17,63 %

Taux de redevances contrôlées (en montant) sur l'année d'activité 2016, pour un objectif de 5%

15,10 %

Taux de redevables contrôlés sur l'année d'activité 2016, pour un objectif de 5%



- 41 contrôles de redevances de pollution et collecte domestiques
- 63 contrôles de redevances de pollution et collecte industrielles
- 71 contrôles de redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
- 16 contrôles de redevance pour pollutions diffuses



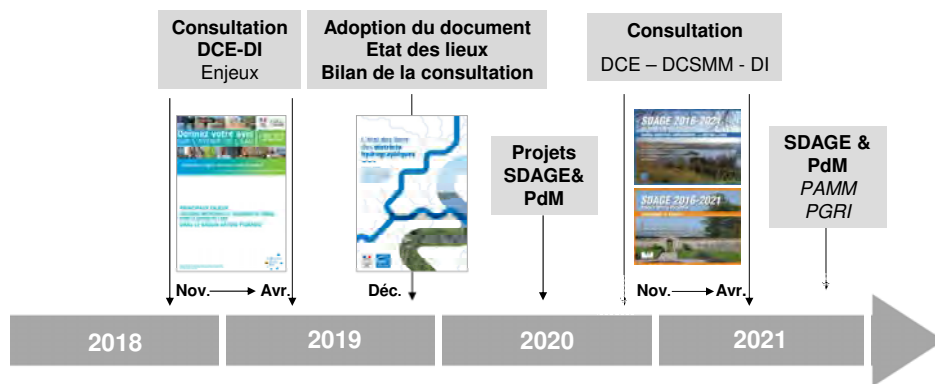
LA GOUVERNANCE LOCALE

Bureau de la Commission Locale de l'Eau
du SAGE Scarpe-Aval le 11 janvier 2019
Crédit photo PNRSE

FAIRE VIVRE ET RENOUVELER LES INSTRUMENTS DE PLANIFICATION POUR PROGRESSER VERS LE BON ETAT DES MASSES D'EAU

Adoption de l'état des lieux

lors du comité de bassin
du 6 décembre 2019



POINT DE VUE



Cyrille Euverte

Expert DCE

Dresser le bilan pour préparer nos actions futures

Le document Etat des Lieux (EDL), fruit de 2 ans et de demi de travail, a impliqué l'ensemble des institutions de bassin : AGENCE DE L'EAU, DREAL, AFB, SAGE, IFREMER, BRGM, DDT(M), ...

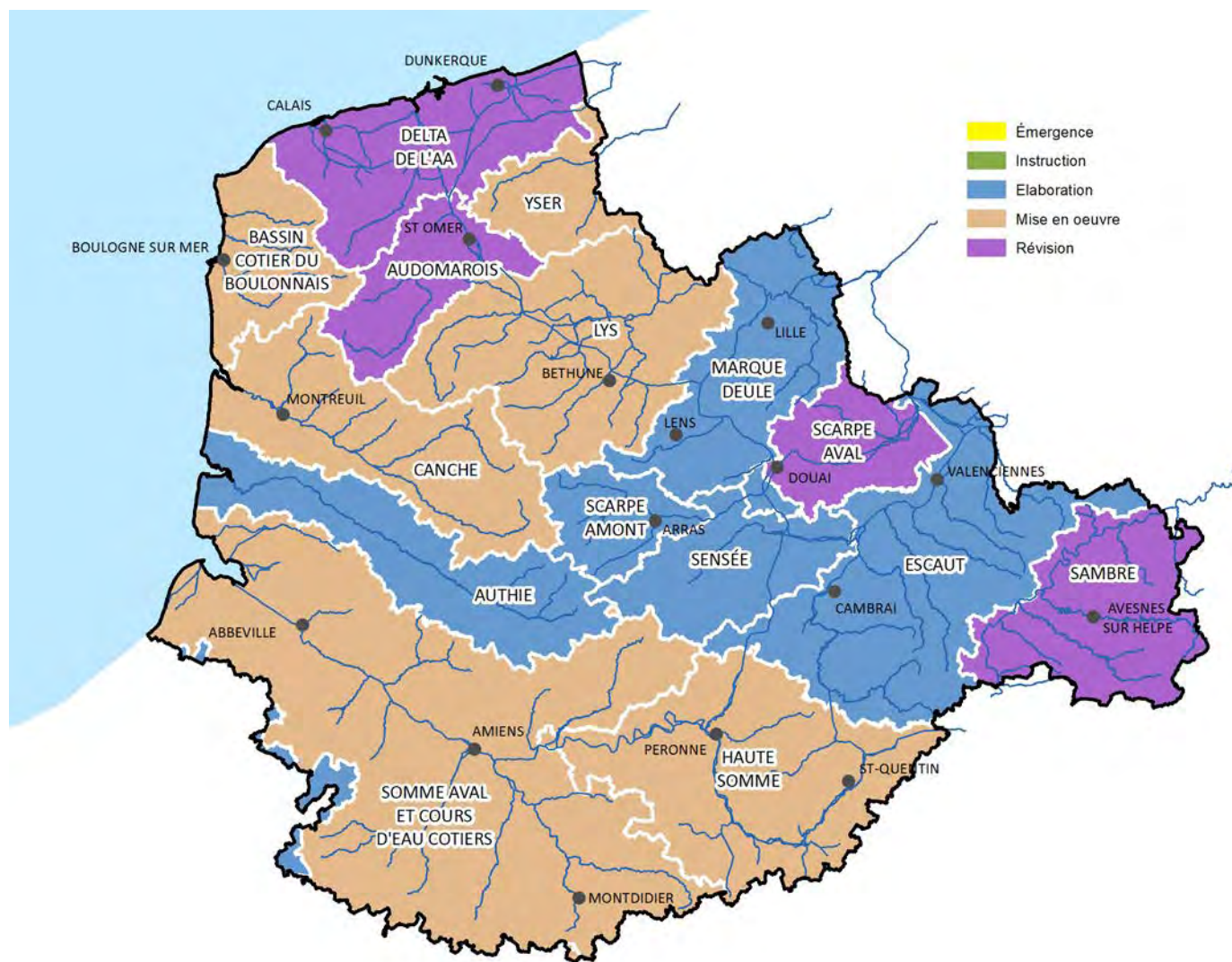
L'état des lieux a été le moment d'impliquer davantage les SAGE dans la gouvernance. Au cours du processus d'élaboration, 2 séries de réunions ont été organisées avec les SAGE : la première en janvier 2019 sur l'état d'avancement de l'EDL ; la seconde en mai 2019 concernant la réalisation du bilan pressions/impacts.

Ainsi, le document de l'Etat des Lieux a pour ambition de «dresser l'état des masses d'eau» et par ailleurs d'« identifier les principales pressions qui ont une incidence sur l'état » et ceci dans une triple utilité :

- Bâtir le futur Programme de Mesures
- Estimer les objectifs environnementaux
- Mettre à jour les dispositions et les orientations du SDAGE

L'état des lieux a été adopté par le Comité de Bassin lors de la session du 6 décembre 2019, puis approuvé par le préfet le 27 décembre 2019. Après maquettage et impression courant janvier, il a fait l'objet d'une diffusion auprès de l'ensemble des participants ainsi qu'auprès des autres bassins.

L'AVANCEMENT DES SAGE SUR LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE AU 31/12/2019



LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) :

Outils territoriaux de gouvernance

Le bassin Artois-Picardie compte 15 SAGE, dont 10 ont au 31/12/2019 été présentés en comité de bassin en vue de leur mise en œuvre, en 2019 ou les années précédentes. C'est par ailleurs le seul des 6 bassins hydrographiques Français entièrement couvert par une démarche de SAGE

Les événements marquants et l'avancée des SAGE en 2019 :

21/06/2019 : Séminaire SAGE

Ce séminaire a rassemblé les présidents des Commissions Locales de l'Eau ainsi que les animateurs SAGE, dans le but de débattre des missions des SAGE, et de réaffirmer leur rôle dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

06/12/2019 : Présentation du SAGE de l'Escaut en comité de bassin en vue de sa mise en œuvre

Chiffre

1

Nombre de SAGE soumis pour avis aux comités de bassin courant 2019 en vue de leur mise en œuvre pour un objectif 2019 fixé à 1 SAGE. Il s'agit du SAGE de l'ESCAUT

POINT DE VUE



Bernard LENGLET

Président du SAGE Haute Somme, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Haute Somme et du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers

Promouvoir une gestion respectueuse de l'eau à l'échelle locale

Le bassin de la Somme a désormais la chance de disposer de deux SAGE en phase de mise en œuvre, le SAGE Haute Somme approuvé mi 2017 et le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers mi 2019.

Tous deux mettent la protection de la ressource en eau souterraine au cœur des préoccupations en intégrant la problématique sous ses deux aspects : à la fois sa dimension qualitative mais également la question de la gestion quantitative de la ressource, notamment en lien avec les perspectives du changement climatique. Pour ce dernier point, les deux Commissions Locales de l'Eau ont la volonté commune de réaliser une étude, à l'échelle du bassin de la Somme, permettant d'anticiper les conséquences des évolutions climatiques attendues sur la ressource en eau, superficielle et souterraine, mais également sur sa disponibilité à venir pour les différents usages.

Le fait que le bassin de la Somme soit désormais intégralement couvert par deux SAGE opérationnels permet de préserver notre ressource terrestre mais également marine notamment dans une logique globale de préservation terre/mer, au-delà des actions spécifiques au littoral inscrites dans le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

ACCOMPAGNER LES PAYS EN DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE DE L'EAU

L'Agence de l'eau Artois-Picardie se mobilise pour aider d'autres pays à améliorer :

- leur modèle de gestion de l'eau dans le cadre de la coopération institutionnelle
- leurs infrastructures d'assainissement et d'accès à l'eau potable dans le cadre de la coopération décentralisée.



Chiffres

1,489 M€

d'autorisations
d'engagement
consacrées à la
coopération internationale
(institutionnelle et
décentralisée)

6

Nombre de jumelages
actifs

3

Nombre de visites
effectuées

Plus de 200 000

Nombre de personnes
aidées dans le cadre
des projets soutenus
financièrement par
l'Agence

La coopération institutionnelle

Les Agences de l'eau diffusent le modèle de gestion intégrée et solidaire de Bassin auprès des nombreux pays qui souhaitent s'en inspirer et l'adapter, en nouant des partenariats avec des organismes de bassin étrangers, et en participant à de grandes manifestations internationales ou européennes sur le thème de la gestion de l'eau.

Au 31/12/2019, l'Agence de l'eau Artois-Picardie compte 6 jumelages actifs : Maroc, Pologne, Bulgarie (bassin est égéen), Moldavie, Géorgie et Arménie.

Elle a au cours de 2019 dans le cadre de ces jumelages, reçu 1 délégation (cf. encart ci-dessous) et réalisé 2 missions en Bulgarie avec pour résultat un projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans un quartier Rom de la ville de Kyustendil.

0,307 M€ d'autorisations d'engagement ont été consacré en 2019 à la coopération institutionnelle.



Crédit Photo : AEAP

EXEMPLE DE PROJET MENE DANS DES PAYS AVEC LESQUELS L'AGENCE A SIGNE UN ACCORD DE COOPERATION : L'appui à la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau en Arménie, Géorgie et Moldavie

Ce projet (2017/2020) qui s'inscrit dans le cadre d'un projet Européen piloté par l'Office International de l'Eau permet de valoriser l'école française de l'eau et de dynamiser les échanges avec ces pays.

Les objectifs visés sont les suivants :

- améliorer les cadres juridiques et réglementaires,
- développer les capacités de surveillance de l'état des eaux,
- apporter un soutien technique pour le développement d'un plan de gestion par bassin versant,
- renforcer les capacités pour la mise en œuvre des plans de gestion,
- développer les bases de données nationales liées à l'eau,
- organiser la participation des parties prenantes.

Le 28 novembre 2019, en partenariat avec Lille Métropole Européenne, l'Agence a accueilli une délégation composée de représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Biélorussie, de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ukraine



Crédit : Office International de l'eau

La coopération décentralisée

La politique d'action internationale menée par l'Agence de l'eau est légitimée en ce qui concerne la coopération décentralisée par la loi Oudin-Santini du 9 février 2005, qui permet aux Agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% des recettes issues des redevances, pour des aides d'urgence ou des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ceci représente entre 0,50€ et 0,75€ par an et par ménage sur la facture d'eau.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie a décidé en 2019 de soutenir 14 projets qui se répartissent au sein de 9 pays (cf. carte page 38), et qui permettront d'améliorer l'accès à l'eau et/ou à l'assainissement de plus de 200 000 personnes.

Ces projets se traduiront par des réalisations variées parmi lesquelles :

- La création ou la rénovation de puits, forages, installation de pompes et de bornes fontaines et le développement du réseau d'adduction d'eau potable
- L'installation de latrines, WC et l'extension du réseau d'assainissement
- La sensibilisation des populations locales aux règles d'hygiène et au respect de l'environnement
- La mise en place de comités d'usagers chargés de la gouvernance de l'eau

En 2019, 1,182 M€ d'autorisations d'engagements ont été consommés dans le cadre de la coopération décentralisée.

SOLIDARITE POUR L'EAU ENTRE LES GENERATIONS

Depuis 2017, l'AEAP apporte son soutien à Young Water Solutions, une ONG créée par les jeunes du premier Parlement mondial de la jeunesse pour l'eau, installé en 2012 lors du Forum mondial de l'eau, qui s'est tenu à Marseille.

Ces jeunes ont poursuivi leur engagement pour l'eau en proposant un programme, destiné aux jeunes de pays souffrant du manque d'eau, qui allie formation à la mise en place de projets eau et financement du projet.

En 3 ans, ce programme a permis à 40 jeunes femmes et hommes, âgés de 18 à 30 ans, d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du sud de se lancer et d'améliorer durablement les conditions d'accès à l'eau et à l'assainissement de plus de 20 000 personnes.

Les projets sélectionnés sont en accord avec les Objectifs du Développement Durable.

Chaque année, ce programme rassemble de nouveaux partenaires qui forment les jeunes et financent les projets : l'UNESCO, la Coopération suisse, la Fondation Good Planet, Aquafin, le Fonds Eau de St Omer...



Credit Photo : Young Water Solutions



J'agis pour l'eau

LA SENSIBILISATION

Crédit photo : AEAP

SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS

Les assises de l'eau, fil rouge de l'année

L'année 2019 a été marquée par la seconde phase des assises de l'eau dédiée au grand cycle de l'eau, et à l'enjeu de l'adaptation des territoires au dérèglement climatique :

- Le 5 février : comité de bassin extraordinaire pour répondre de manière commune aux questions de « transition écologique » du grand débat national,
- Le 21 juin : séminaire dédié aux politiques locales de l'eau et aux SAGE pour échanger et débattre sur le rôle des SAGE et des inter-SAGE, sur la gestion quantitative de la ressource en eau et la prise de responsabilité des CLE face aux phénomènes de rareté ou de surabondance de l'eau, sur les solutions fondées sur la nature.

Chiffre

0,597 M€

d'autorisations
d'engagement consacrées
à la communication et à la
sensibilisation en 2019.

Un début d'année à la faveur du 11^{ème} programme

4 commissions territoriales ont permis à l'agence de l'eau de présenter les modalités d'accompagnement financier qu'elle mettra en œuvre dans les 6 années à venir pour agir pour l'eau : le 28/02 à Douai, le 06/03 à Gravelines, le 07/03 à Stella Plage et le 12/03 à Amiens.

Un beau résultat sur la qualité des eaux de baignade

L'Agence et l'ARS ont organisé une conférence de presse sur la qualité des eaux de baignade et la diffusion de la carte de qualité des eaux de baignade. L'événement a eu lieu à Nausicca (Boulogne sur Mer) en présence du maire la commune. Après de nombreuses années d'interdiction de baignade pour cause de pollution, la réouverture de la plage de Boulogne su Mer témoigne de l'efficacité des travaux d'assainissement soutenus par l'agence.

L'éducation à l'eau, un enjeu majeur

En 2019, l'agence de l'eau a organisé la sensibilisation à l'eau et à la biodiversité selon deux grands axes :

- Le soutien technique et financier aux projets notamment par le lancement d'un appel à projets thématique annuel. Cette année, le thème proposé était : « changement climatique : informer et innover ».
- La création d'outils pédagogiques en partenariat avec l'Education Nationale : un jeu de cartes pour sensibiliser à la biodiversité du territoire régional, et une valise pédagogique sur l'eau destinée au cycle 3 ont été conçus. Ces outils verront leur aboutissement en 2020.

Une avancée sur les réseaux sociaux

Facebook (plus de 950 followers), une arrivée sur twitter en 2019 (plus de 350 abonnés), et un compte LinkedIn (lancé fin 2019) ont été un moyen efficace pour valoriser nos actions et partager la campagne de communication des agences de l'eau « en immersion »...

La continuité hydraulique et écologique toujours au cœur de notre actualité

L'aménagement du barrage de l'usine St Michel et du Bras du Pendu, dont la visite de chantier a lieu le 18 octobre, a pu témoigner de l'engagement coordonné d'un grand nombre de partenaires. Le chantier a été mené sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau. Cet événement a été souligné par la présence de Barbara Pompili, Députée et Pdte de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale.

Un bouquet final avec le PMAZH

Le 19 novembre à Clairmarais, une journée technique a permis de restituer et partager les résultats positifs du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH) durant 6 ans mais aussi d'ouvrir sur les perspectives développées au cours du 11^{ème} programme.

LA CONNAISSANCE



METTRE A DISPOSITION DU PUBLIC DES DONNEES ENVIRONNEMENTALES FIABLES

La publication des données sur le site de l'Agence

La partie Données sur l'eau du site de l'Agence permet la diffusion des données environnementales détenues par l'Agence. Elle répertorie les différentes données et propose des fichiers de données et des fichiers cartographiques à télécharger. Sont notamment mis à disposition les données de référence du bassin (communes, masses d'eau, etc.), la qualité des eaux, les prélèvements sur la ressource, les stations d'épuration, etc.

Un outil interactif de consultation des données permet à l'internaute de consulter et télécharger les données des stations de mesure de la qualité des cours d'eau, des masses d'eau et des communes.

Une cartothèque riche en cartes statiques et dynamiques permet également aux internautes de trouver :

- des cartes au format PDF, téléchargeables et utilisables directement par les usagers ;
- des cartes interactives sur différentes thématiques.

La publication des données sur le portail de bassin Artois-Picardie

Le portail de bassin Artois-Picardie est un outil de communication collaboratif DREAL-Agence qui fournit au grand public et aux acteurs du domaine de l'eau un autre accès aux informations et aux données sur l'eau du bassin. Les données agence y sont diffusées ainsi que les données des autres acteurs de l'eau..

La publication des données par Web Services

L'Agence propose des services web permettant de consulter les données sur la qualité des eaux superficielles. Ces services sont accessibles à tous en utilisant un logiciel spécifique de requêtage web.

L'alimentation des bases de données nationales

Les données géographiques de l'agence sont publiées sur un répertoire national, le site data eaufrance (<http://www.data.eaufrance.fr/>). Ces données sont proposées gratuitement, dans des formats électroniques exploitables, et sous licence ouverte.

L'agence alimente les banques de données nationales dans le domaine de l'eau (Naiades, Banque Nationale des Prélèvements sur l'Eau, ADES...).

Chiffre

30/09/19

Date à laquelle toutes les données environnementales 2018 attendues, ont été mises à disposition du public après avoir été validées par les services de l'Agence, soit 3 mois avant l'objectif fixé au 31/12/2019.

CONNAITRE LA QUALITE DES MASSES D'EAU

La surveillance de la qualité des eaux de surface

La surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau a été menée conformément aux arrêtés surveillance et évaluation de 2015. Plus de 700 000 résultats d'analyses, chimiques, physico-chimiques et biologiques, ont été bancarisés en 2019. Ce dispositif permet de mieux sélectionner les actions à mettre en œuvre dans le cadre du Programme De Mesures et donc d'améliorer l'efficience de nos aides.

Le traitement des résultats permet de constater le maintien de la qualité physico-chimique des masses d'eau de surface : sur le bassin environ 40% de bon état physico-chimique.

Sur la thématique des substances prioritaires, l'Agence a réalisé 3 campagnes de bioaccumulation des substances dans les gammars (crevettes d'eau douce) sur la période 2018-2019. L'ensemble de ces résultats répond aux objectifs européens de la directive 2013/39/UE et permettra de compléter l'évaluation de l'état chimique pour le prochain SDAGE.

L'Agence a également lancé un marché recherche et développement avec l'Université de Reims pour mieux comprendre l'effet des substances sur les organismes vivants et ainsi améliorer son expertise sur le sujet.

Les travaux sur la connaissance ont largement contribué à la finalisation de l'Etat des lieux avec les calculs de l'état écologique et de l'état chimique de nos masses d'eau de surface. En termes d'expertise sur la qualité biologique des cours d'eau, l'Indice Invertébrés Multi-métriques (I2M2) a fait l'objet d'une étude sur les HER pour analyser les déclassements et identifier les solutions à mettre en œuvre en prévision de son utilisation pour le prochain cycle de gestion.

En 2019, l'Agence a mené sa 1^{ère} campagne de mesures en continu via un marché public suite à l'arrêt des stations automatiques en 2017. Cette dernière s'est déroulée sur le bassin versant de l'Yser et permettra de mieux identifier les pressions qui s'exercent et d'améliorer les diagnostics sur cette masse d'eau

La surveillance de la qualité des eaux souterraines

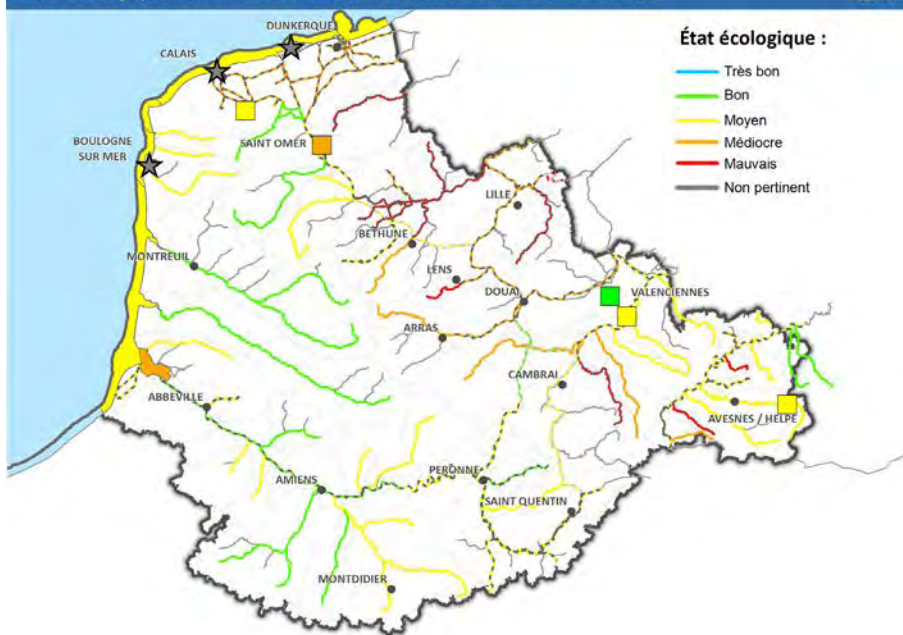
Les eaux souterraines ont fait l'objet d'un suivi réglementaire avec plus de 460 000 résultats d'analyse reçus au cours de l'année 2019, sur les 200 points de mesure que suit l'Agence. Ce nombre de résultats plus faible qu'en 2018 est lié à l'attente de l'intégration des données des mois de novembre et décembre. A réception de ces fichiers le nombre d'analyses bancarisées sera identique à 2018, soit plus de 600 000 analyses bancarisées, validées et expertisées.

Les travaux sur la connaissance ont contribué à la finalisation du document de l'état des lieux avec les calculs de l'état chimique de nos masses d'eau souterraine.

Une réflexion sur l'optimisation de nos réseaux de surveillance (RCS et RCO) est également engagée. Elle a pour objectif de répondre d'une part aux obligations réglementaires et d'autres part de rendre plus pertinent le suivi des stations du réseau de contrôle opérationnel en justifiant le maintien ou non de ces stations dans ce réseau pour le prochain cycle de gestion.

L'élaboration d'une liste bassin établissant les substances problématiques à suivre or arrêté de surveillance est également en cours. L'objectif de cette liste est d'optimiser le nombre de paramètres suivis par l'Agence dans le cadre de la surveillance réglementaire.

État écologique des masses d'eau de surface (données 2015-2017)



Chiffres

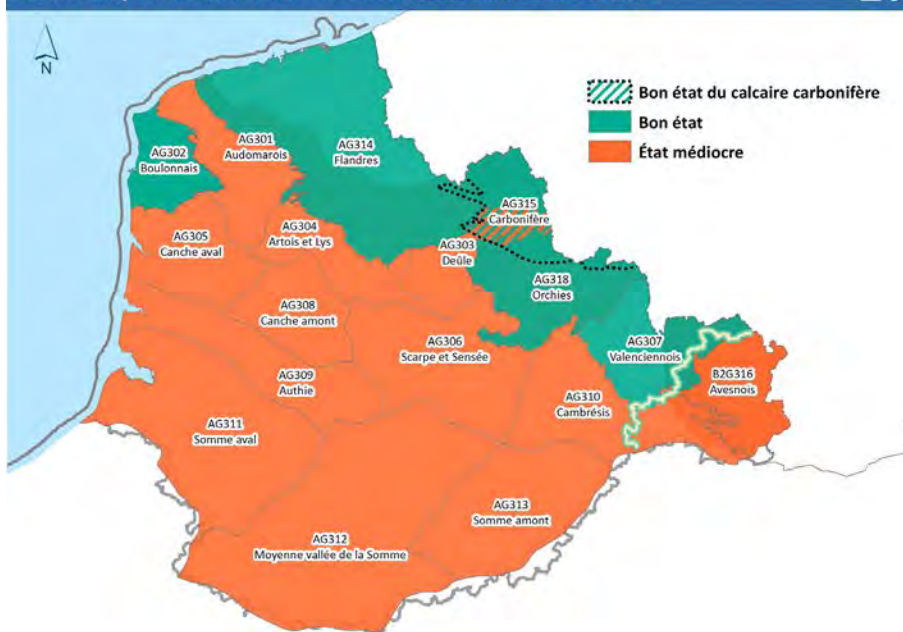
21 %

Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique

700 000

Résultats d'analyses eau de surface bancarisés

État chimique des masses d'eau souterraines (données 2012-2018)



600 000

Résultats d'analyses eau souterraines bancarisés

A photograph of a modern building with a glass and stone facade. The building has multiple stories with large windows reflecting the sky. In the foreground, there is a paved area with some greenery and a blue bench. The text "LES MOYENS ET LES RESULTATS" is overlaid in large white letters.

LES MOYENS ET LES RESULTATS

LE BILAN FINANCIER

Les recettes

Recettes	CF 2019	BI 2019	Réalisation
	En M€	En M€	En %
Redevances	142,95	148,28	96,41%
Autres recettes	2,18	2,73	79,85%
TOTAL	145,13	151,01	96,11%

A ces recettes budgétaires s'ajoutent également 30,98 M€ de recettes non budgétaires issues des remboursements d'avances accordées dans le cadre des programmes d'intervention, et des remboursements des prêts au personnel contractés jusqu'en 2010.

Les autorisations d'engagement

Consommation des autorisations d'engagement	CF 2019	BI 2019	Consommation du budget
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,31	12,00	94,25%
Fonctionnement	2,82	3,04	92,76%
Intervention	121,03	121,21	99,85%
Investissement	1,31	1,61	81,37%
TOTAL	136,47	137,86	98,99%

Les crédits de paiement

Crédits de paiement	CF 2019	BI 2019	Consommation du budget
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,31	12,00	94,25%
Fonctionnement	2,63	3,15	83,49%
Intervention	115,15	133,70	86,13%
Investissement	1,17	1,67	70,06%
TOTAL	130,26	150,52	86,53%

@ En savoir +

Vous souhaitez en savoir davantage sur le bilan financier de l'Agence ? Un rapport détaillé est disponible sur internet : <http://www.eau-artois-picardie.fr/sites/default/files/delibs-20200315-ca.pdf>

Chiffres

+0,74 %

Evolution des dépenses de fonctionnement courant et de personnel entre le compte financier 2018 et le compte financier 2019

107,97

Evolution des restes à payer (base 100 en 2018)

Compte tenu de la mise en œuvre du nouveau logiciel comptable, les restes à payer comptabilisent à partir de 2019 tous les types d'engagements (conventions, marchés, commandes) ce qui n'était pas le cas en 2018. Pour l'enveloppe intervention, les restes à payer sur subventions s'élèvent à 235,30 M€ à fin 2019 contre 225,23 M€ à fin 2018 **soit une hausse de 4,47% en données comparables.**

111,55 M€

Niveau de la trésorerie au 31/12/2019

ANNEXE B

MISSION	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Gouvernance, planification et international	14,618	15,213					
- Fonctionnement institutionnel	4,400	4,112					
- DCE (SDAGE, pgme de mesures, pgme de surveillance, districts internationaux)	6,279	7,645					
- Elaboration et suivi des SAGE	2,489	2,293					
- Action internationale hors districts internationaux	1,450	1,163					
Connaissance (milieux, pressions)	11,086	8,952					
- Réseaux de mesure et gestion des données	8,011	6,262					
- Etudes générales, connaissance	3,075	2,690					
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau	59,129	56,715					
- Pilotage des aides	8,150	7,640					
- Animation pour la réalisation des politiques nationales et territoriales de gestion de l'eau	14,298	13,113					
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales	36,681	35,962					
Redevances	17,166	17,275					
- Définition des référentiels et gestion du rôle	1,827	1,762					
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit	8,508	8,588					
- Perception pour les 6 bassins de la Redevance de Pollutions Diffuses	6,831	6,925					
Pilotage de l'établissement et Fonctions support	49,986	49,195					
- Pilotage de l'établissement	5,821	5,028					
- Budget, suivi financier et exécution comptable	12,898	11,648					
- Affaires générales	11,041	12,586					
- Information, Communication, Documentation	8,473	9,450					
- GRH	5,837	5,411					
- Informatique et systèmes d'information	5,916	5,072					
Solde des mises à disposition	-	-					
Solde des Dispenses syndicales ou électives	0,615	0,750					
TOTAL	152,600	148,100					
PLAFOND AUTORISE EN ETPT	152,600	148,100					

LES RESSOURCES HUMAINES

En 2019, l'activité du Service des Ressources Humaines et de la Formation (SRHF) a été principalement marquée par le processus de réorganisation et le suivi des dossiers de stagiairisations des lauréats du concours 2018.

Le schéma de réorganisation de l'agence a été initié et adopté en 2019. Il vise à définir une organisation cible pour 2022, à anticiper sereinement les évolutions des missions et des métiers et à expliciter les modalités d'accompagnement au changement.

Durant tout le processus, des instances de pilotage se sont réunies pour s'assurer du bon état d'avancement du projet et de la cohérence entre les différents chantiers (internes et externes).

Le dossier a été régulièrement évoqué au sein des instances de consultation avec les représentants du personnel, soit à titre informel, soit pour solliciter formellement un avis.

Une cellule d'écoute a été créée et offre un espace d'échanges permettant, le cas échéant, d'identifier des pistes d'amélioration. Elle aide et accompagne les agents qui le souhaitent dans leurs souhaits d'évolution professionnelle. Elle est composée d'une personne du SRHF, de deux assistantes du service social de la DREAL et des conseillères mobilité carrière du CVRH.

Enfin, le SRHF a élaboré et suivi les dossiers des 19 lauréats des concours dit Sauvadet 2018 : constitution des dossiers, échanges avec le ministère, rendez-vous avec chacun des agents afin d'expliquer les fiches financières, ce processus a fortement mobilisé l'équipe durant l'année 2019.



Chiffres

3,88

Nombre moyen de jours de formation continue par agent ETP pour un objectif de 4 jours

50 %

Pourcentage d'avancement du chantier de mutualisation redevances

62 %

Pourcentage d'avancement du chantier de mutualisation juridique

148,1

Plafond d'emplois en ETPT pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie en 2019

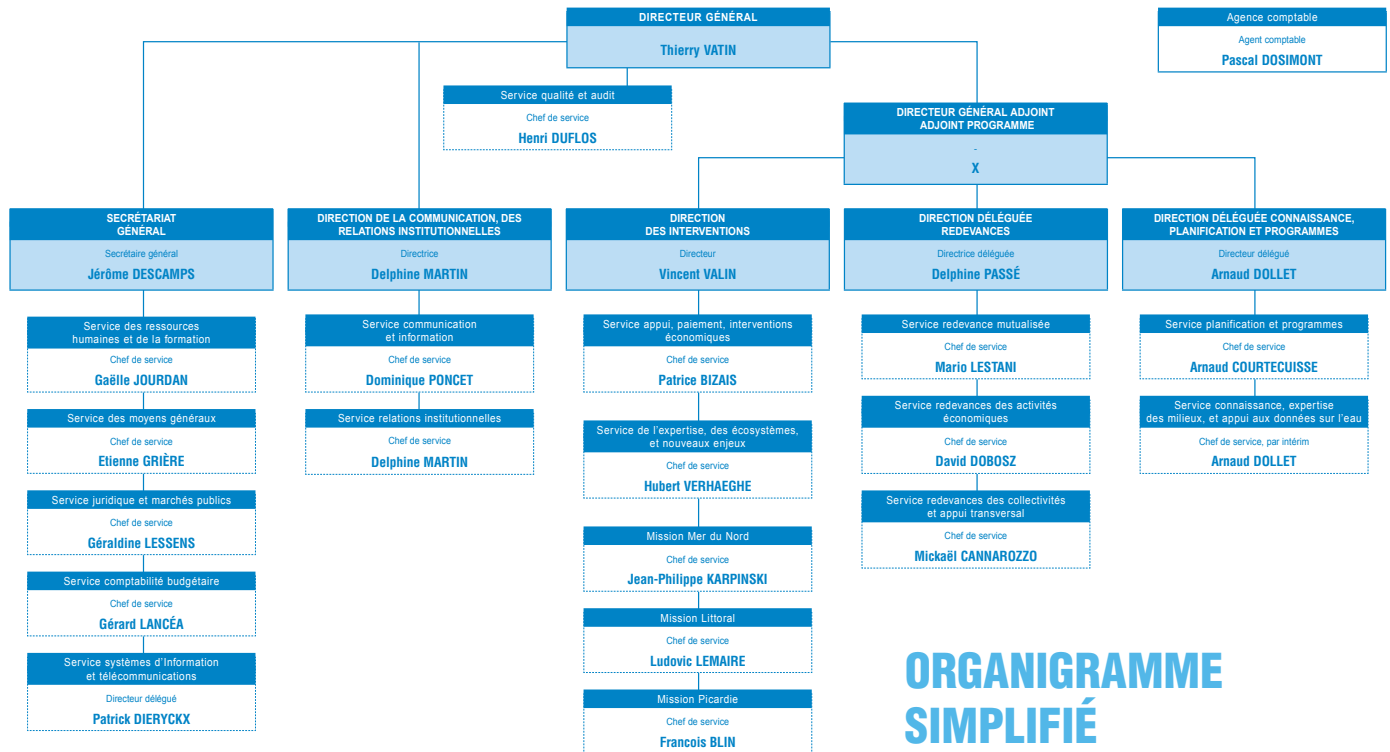
RESULTATS SYNTHETIQUES 2019 DES INDICATEURS DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

Intitulé de l'indicateur	Objectif 2019	Réalisation 2019		Intitulé de l'indicateur	Objectif 2019	Réalisation 2019	
Indicateur G-1.1 : Respecter les échéances d'élaboration du SDAGE 2022-2027 (Etat des lieux, consultation du public...) Adoption de l'état des lieux et des questions importantes fin 2019	OUI	OUI	✓	Indicateur P-3.1d (Indicateur de bassin) : Nombre total de km d'ouvrages de lutte contre l'érosion financés par l'Agence	15 Km	24,2 Km	✓
Indicateur G-1.2 : Nombre de SAGE soumis pour avis aux comités de bassin en vue de leur mise en œuvre	1	1	✓	Indicateur P-3.3 (Indicateur expérimental -> Pas de cible) : Nombre d'expérimentations de dispositifs de récupération des macro déchets dans les systèmes de traitement d'eaux usées et d'eaux pluviales		1	
Indicateur C-1 : Tenue à jour des données environnementales fiables, à disposition du public Données 2018 mises en ligne avant le 31/12/2019	OUI	OUI	✓	Indicateur P-4.1 (Indicateur de suivi -> Pas de cible) : Surfaces désimperméabilisées ou dé raccordées du réseau public d'assainissement		678 528m²	
Indicateur C-2 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Taux de stations du réseau de contrôle de surveillance pour les eaux superficielles, en bon état ou en très bon état écologique		21%		Indicateur P-4.2 : Nombre de stations de traitement des eaux usées aidées pour répondre aux objectifs environnementaux des SDAGE ou à des objectifs liés à des usages sensibles (baignade, conchyliculture, production d'eau potable)	2	0	✗
Indicateur C-3.1 (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volumes annuels prélevés par usage (collectivités, industries hors EDF, agriculture)		535,9 Mm³		Indicateur P-4.3 : Quantité de substances prioritaires et dangereuses prioritaires issues des activités économiques industrielles et artisanales éliminées	500 Kg	0 Kg	✗
Indicateur P-0a : Pourcentage du programme consacré au changement climatique	28%	35,36%	✓	Indicateur P-5a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Volume d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés		0,85 hm³	
Indicateur P-0b : Montants engagés sur des solutions fondées sur la nature	12,5 M€	15,639 M€	✓	Indicateur P-5b : Nombre de Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) accompagnés par l'Agence	0	0	✓
Indicateur P-1.1 : Nombre de captages dits "prioritaires" identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions	60	60	✓	Indicateur R-2 : Taux de redevances contrôlées (en montants) Taux de redevables contrôlés (en nombres)	5% 5%	17,63% 15,10%	✓
Indicateur P-1.2a : Montant engagé pour des aides en faveur de pratiques agricoles les plus favorables à l'environnement (PSE, Bio, MAEC)	3 M€	3,172 M€	✓	Indicateur F-1 : Nb de jours de formation continue par agent ETP	4	3,88	⚪
Indicateur P-1.2b : Nombre de groupes "30 000" prévus par le plan écophyto aidés par l'Agence	3	6	✓	Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 1 - Redevances	50%	50%	✓
Indicateur P-2a (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Montants engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent (Solidarité Urbain/Rural)		15,261 M€		Indicateur F-2.1 : Pourcentage d'avancement des chantiers de mutualisation inter-agences dont l'Agence a le pilotage 7 - Juridique	50%	62%	✓
Indicateur P-2b (Indicateur de contexte -> Pas de cible) : Nombre de contrats de progrès aidés par l'Agence		100		Indicateur F-2.2 : Taux d'utilisation de la procédure dématérialisée de déclaration des redevances (hors redevance pour pollutions diffuses)	92,50%	93,42%	✓
Indicateur P-3.1a : Km de linéaire de cours d'eau avec restauration des fonctionnalités hydro-morphologiques aidés par l'Agence	10 Km	53,311 Km	✓	Indicateur F-3 : Pourcentage d'évolution du montant des dépenses de fonctionnement courant et de personnel	-1,78%	0,74%	⚪
Indicateur P-3.1b : Nb d'ouvrages en liste 2 aidés pour être rendus franchissables	20	16	⚪	Indicateur F-4 : Taux d'exécution des restes à payer	100%	107,97%	
Indicateur P-3.1c : Superficie de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'Agence au titre de leur entretien, restauration et acquisition	4 550 Ha	5 553,6 Ha	✓	Indicateur F-5 : Mise en place d'une cartographie des risques (O/N) Mise en place d'un plan d'actions (O/N) Si oui, variation du taux de risques non maîtrisés	NON NON	NON NON	✓

Légende :

Cible atteinte ou dépassée :  Résultats proches de la cible :  Cible non atteinte : 

ORGANIGRAMME



ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE AU 1^{er} FEVRIER 2020

L'AGENCE DE L'EAU Artois-Picardie

L'Agence de l'eau Artois-Picardie, établissement public administratif du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau en contribuant à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Pour agir, l'Agence de l'eau perçoit auprès des usagers (consommateurs, acteurs économiques) des redevances qui sont utilisées pour apporter des aides financières aux personnes publiques ou privées qui réalisent des actions ou des projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau ou la préservation de la biodiversité.

Elle exerce sa compétence sur un bassin hydrographique d'environ 20 000 Km² comprenant l'intégralité des départements du Nord et du Pas de Calais, ainsi qu'une partie des départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise. Pour cela, l'Agence de l'eau Artois-Picardie s'appuie sur le travail de 148 collaborateurs répartis sur 3 sites : Douai (le siège), Amiens et Boulogne sur mer, assurant ainsi une proximité avec l'ensemble de ses partenaires.



Siège de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

200 rue Marceline DESBORDES – Centre Tertiaire de l'Arsenal – BP 80 818 Douai CEDEX
Tél : 03 27 99 90 00 – Fax : 03 27 99 90 15

Mission Mer du Nord

200 rue Marceline DESBORDES
Centre tertiaire de l'Arsenal
BP 80 818 – 59 508 Douai CEDEX

Mission Picardie

64 bis rue du Vivier – CS 91160
80 011 Amiens CEDEX 0180 011 Amiens

Mission Littoral

Centre Directionnel
56 rue Ferdinand BUISSON
BP 217 – 62 203 Boulogne-sur-mer CEDEX

Retrouvez-nous sur

www.eau-artois-picardie.fr



**Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable**

